

État des principaux articles que Antoinette p l'argent
retient sans inventaire:

- 1^o L'argent que m. Martin avoit sur lui, ou sur lui.
- 2^o L'argent qu'elle a prêté de ses dettes.
- 3^o trois sacs farines.
- 4^o un baril de vin pris de vin pesant 45 livres.
- 5^o La valeur des comestibles qui ont servi à sa nourriture
et à celle de ceux qui la servent pendant quelques mois, tels
que pain, vin, viandes, graisses, huiles, oies à la graisse &c.
- 6^o huit livres d'étain à filer.
- 7^o de laine pour faire quatre Canes Draps.
- 8^o Tout le chagrin de l'année qui précède la mort de m.
Martin et celui de l'année après la mort de quel'il mourut.
- 9^o huit linaires, et une servante fine.
- 10^o sept Chemises, tous ses mouchoirs de poche, tous ses bas et souliers.
- 11^o Tous ses Gilets, Calottes et vestes.
- 12^o quatre basoirs, dont uns valent 6^o.
- 13^o une douzaine de fourchettes toutes neuves et une douzaine de verres.
- 14^o trois Coins de fer, une hache, un bident, une pioche.
- 15^o plusieurs articles qu'elle fut permise de donner.

L'Es. blanc et son épouse prient m. le juge
de vouloir bien mettre à serment Antoinette p l'argent,
et Marguerite et Jeanne Dagueau ses servantes, pour
qu'ils aient à répondre catégoriquement sur les présentes
demandes, ~~pour~~ afin qu'il soit dressé un inventaire
supplémentaire.

Les faoiz d'inventaire qu'elle doit — 8^{es}

Papiers pour
m^{re} Martin.

Testament &c